

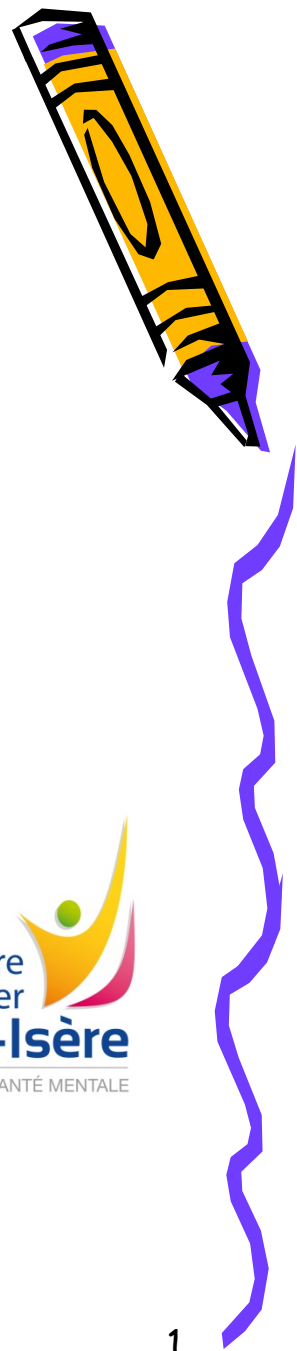
# Application de la loi HPST et psychoéducation

Isabelle De Beauchamp - Pharmacien - UTET

Centre Hospitalier Alpes Isère



9ème congrès ANPSSSM  
15-17 juin 2011



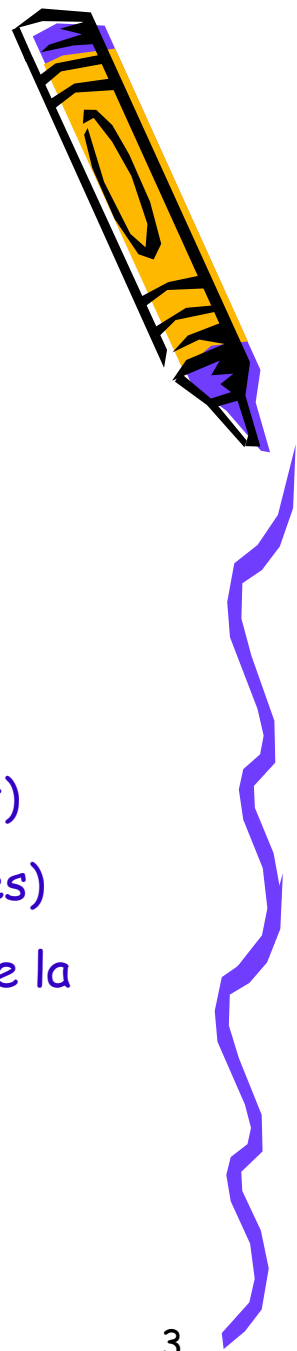
## Quelques dates :

- ✦ Définition de l'ETP par l'OMS en 1998
- ✦ 2001 : « plan national d'éducation à la santé »
- ✦ 2002-2005 : programmes nationaux d'ETP pour le diabète, l'asthme, les maladies cardiovasculaires
- ✦ 2007 Rapport INPES : Education Thérapeutique dans les SROS 2006-2011
- ✦ Certifications V2007 et V2010
- ✦ 2007-2011 : « plan national d'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques »  
(inclus dans la Loi de Santé Publique du 9 août 2004)



## Quelques dates :

- 2007 HAS : Structuration d'un programme d'ETP (guide méthodologique + recommandations)
- Septembre 2008 : Rapport SAOUT
- 21 juillet 2009 : loi HPST
- novembre 2009 : rapport HCSP (Haut Comité à la Santé Publique)
- juin 2010 : rapport JACQUAT
- juin 2010 complément rapport SAOUT (actions d'accompagnement)
- 2 août 2010 : décrets et arrêtés (programmes ETP et compétences)
- octobre 2010 : programme ETP - guide HAS d'aide à l'évaluation de la demande d'autorisation par l'ARS



# Certification V2007 - Réf. 36 : l'ETP



## PSYCHIATRIE ET SANTE MENTALE

- ✦ Le programme d'éducation thérapeutique contribue à l'alliance médecin-patient. Il comporte une information sur la maladie et les traitements au long cours, non médicamenteux et médicamenteux (...)
- ✦ En ce qui concerne les actions d'éducation conduites en partenariat avec l'entourage et les associations d'usagers de la psychiatrie, on peut citer l'information sur les droits en psychiatrie, sur les possibilités de recours (...) en cas de détresse psychique afin de réduire le risque de suicide notamment.
- ✦ L'éducation du patient est surtout axée sur l'atteinte du plus haut niveau possible d'autonomie.



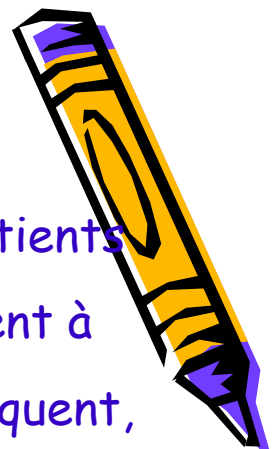
## Certification V2010 - Réf. 23 : l'ETP

- ✦ Enjeu de santé publique
- ✦ Applicable à tous les établissements de santé, toutes spécialités confondues
- ✦ Formation, coordination avec l'ambulatoire
- ✦ Définition : celle de l'HAS
- ✦ 4 étapes : diagnostic éducatif, programme personnalisé, séances, évaluation
- ✦ Techniques et outils mis à disposition
- ✦ Evaluation de l'ETP : programme et résultats



L'HAS et l'INPES donnent en 2007 la définition suivante :

« L'éducation thérapeutique du patient (ETP) devrait permettre aux patients d'acquérir et de conserver les capacités et les compétences qui les aident à vivre de manière optimale leur vie avec leur maladie. Il s'agit, par conséquent, d'un processus permanent, intégré dans les soins et centré sur le patient. L'éducation implique des activités organisées de sensibilisation, d'information, d'apprentissage de l'autogestion et de soutien psychologique concernant la maladie, le traitement prescrit, les soins, le cadre hospitalier et de soins, les informations organisationnelles et les comportements de santé et de maladie. Elle vise à aider les patients et leur famille à comprendre la maladie et le traitement, coopérer avec les soignants, vivre plus sainement et maintenir ou améliorer leur qualité de vie »



# HAS 2007 : Structuration d'un programme d'ETP

## dans le champ des maladies chroniques - Mise en œuvre de l'ETP

### 1 - Le diagnostic éducatif :

- connaître le patient,
- identifier ses besoins, ses attentes, ses difficultés
- connaître l'environnement socioprofessionnel
- repérer fragilités (troubles cognitifs, addictions ....)

Qui est-il ? Qu'est-ce qu'il a ? Que sait-il ? Que croit-il ?

Qu'est-ce qu'il fait ? Dans quel environnement vit-il ?

Que peut-il faire ? Quels sont ses projets ?

D'après le Guide d'entretien de D'Ivernois et Gagnaire (2004)



# HAS 2007 : Structuration d'un programme d'ETP

dans le champ des maladies chroniques - Mise en œuvre de l'ETP

## 2 - Définir un programme personnalisé d'ETP

- en partenariat avec le patient, en tenant compte des priorités
- en équipe, en tenant compte de l'expertise des différents intervenants

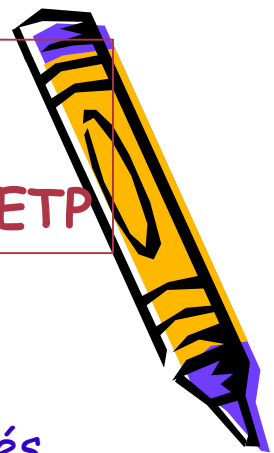
## 3 - Planifier et réaliser les séances d'ETP

- séances individuelles : si difficultés physiques ou psychologiques
- séances collectives : partage d'expériences, échanges, pour rompre l'isolement

Coordination entre intervenants +++ :

- échange d'informations, partage d'expertises, planification
- tenue d'un dossier d'ET par patient (dans dossier patient)

Intérêt d'une personne ressource





# HAS 2007 : Structuration d'un programme d'ETP

## dans le champ des maladies chroniques - Mise en œuvre de l'ETP

### 4 - Evaluation de l'ETP

- Evaluation des acquis du patient (pour adapter les objectifs)
- Evaluation du déroulement des séances (« s'instruire de ses erreurs »)
- Evaluation du programme (pour le faire évoluer)

### ETP de qualité :

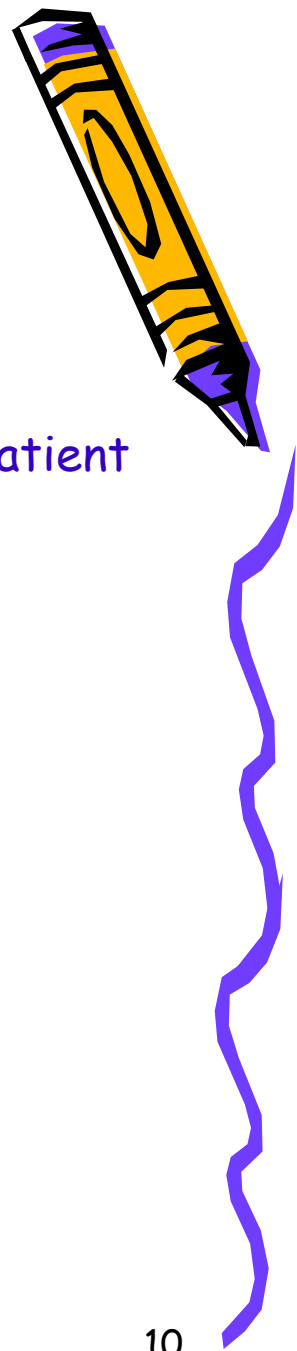
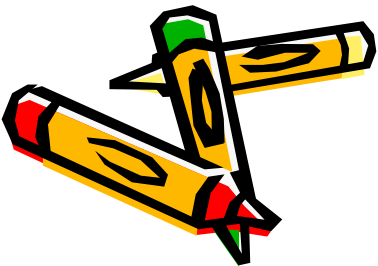
- centrée sur le patient, continue, intégrée à la prise en charge,
- construite avec lui, à partir de ses besoins objectifs et subjectifs
- individuelle ou collective, accessible à tous
- pluriprofessionnelle
- évaluée



## L'article 84 de la loi HPST du 21 juillet 2009

concerne l'éducation thérapeutique :

- + Inscrite dans le parcours de soins du patient, non opposable au patient
- + Processus continu
- + Rendre le patient plus autonome, améliorer sa qualité de vie
- + Proposé par le médecin prescripteur
- + Elaboration d'un programme personnalisé
- + Compétences nécessaires fixées par décret



## L'article 84 de la loi HPST du 21 juillet 2009

concerne l'éducation thérapeutique :

### + Programmes d'ETP conformes à un cahier des charges national,

- mise en œuvre au niveau local,
- après autorisation des ARS
- Evaluation par l'HAS

+ Les actions d'accompagnement font partie de l'éducation thérapeutique, pour apporter une assistance et un soutien aux malades, ou à leur entourage, dans la prise en charge de la maladie.

Sont conformes à un cahier des charges national

### + L'apprentissage : appropriation de gestes techniques.

- Autorisation de l'Afssaps

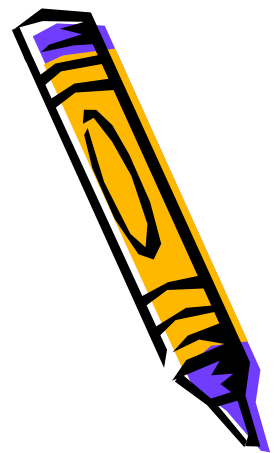
pas de contact direct entre patient et entreprise commerciale



## Rapport HCSP de novembre 2009

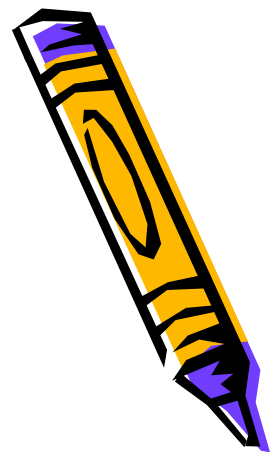
### Rapport Jacquat - juin 2010

- ✦ Formation : initiale, continue, spécialisée, validation des acquis
- ✦ Pathologies prioritaires puis toutes maladies chroniques
- ✦ Ambulatoire : rôle central du médecin traitant
  - maisons de santé et pôles pluridisciplinaires référents en ETP
- ✦ Hôpitaux : projet d'établissement, UTEP, coordination ville-hôpital
- ✦ ARS au cœur du système : autorisation, coordination, financement
- ✦ Financement par forfait patient, financement MIG pour UTEP



## Compétences requises pour dispenser l'ETP Arrêté + Décret du 2 août 2010

- ✦ ETP dispensée par professionnels de santé + autres professionnels
- ✦ Compétences : (référentiel OMS) - Peuvent être partagées dans une équipe
  - relationnelles,
  - pédagogiques et d'animation,
  - méthodologiques et organisationnelles
  - biomédicales et de soins
- ✦ Formation (initiale ou continue) de 40h, théorique et pratique, avec diplôme



# Autorisation des programmes d'éducation thérapeutique

## Décret du 2 août 2010



- Coordonné par médecin, professionnel de santé ou représentant d'association
- Mis en œuvre par 2 professionnels de santé, dont 1 médecin si non coordonnateur
- Autorisé par l'ARS (pour plusieurs régions éventuellement : autres ARS informées)
- Le dossier comprend :
  - objectifs du programme et organisation
  - effectifs et qualifications intervenants et coordonnateur
  - population concernée
  - sources prévisionnelles de financement
- Délai de 2 mois, valable 4 ans
- Doit être mis en œuvre dans l'année, caduque si non utilisé pendant 6 mois
- Programmes existants autorisés si accusé de réception avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011



# Cahier des charges programme ETP et demande d'autorisation

Arrêté du 2 août 2010

- ✦ **L'équipe** : 1 intervenant au moins doit justifier de compétences, ou d'une expérience rapportée par écrit d'au moins 2 ans en ETP
- ✦ **Le programme** concerne ALD, maladies rares, asthme, priorités régionales  
Il décrit:- objectifs + critères de jugement d'efficacité (références scientifiques)
  - population cible
  - objectifs éducatifs et programme personnalisé par patient
  - dossier d'ETP papier ou informatisé
  - modalités du programme
  - outils pédagogiques (cas échéant)
  - évaluation avec le patient, à mettre dans le dossier
  - sources prévisionnelles de financement



# Cahier des charges programme ETP et demande d'autorisation

## Arrêté du 2 août 2010



### ✚ La coordination :

- échanges d'information entre intervenants du programme et autres intervenants auprès du patient, avec son accord
- actions d'accompagnement décrites
- médecin traitant informé, avec l'accord du patient
- confidentialité et déontologie
- information et consentement du patient sur le programme
- auto-évaluation annuelle de l'activité et déroulement du programme
- évaluation quadriennale du programme (activité, processus, résultats) sur des critères définis

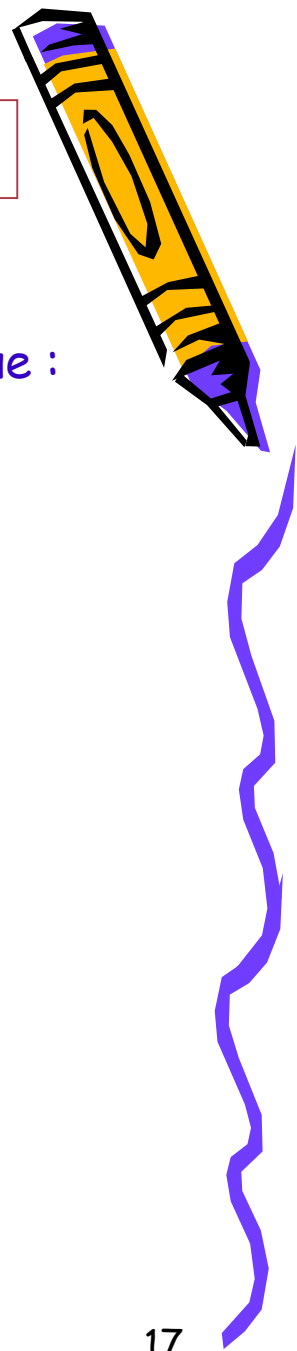




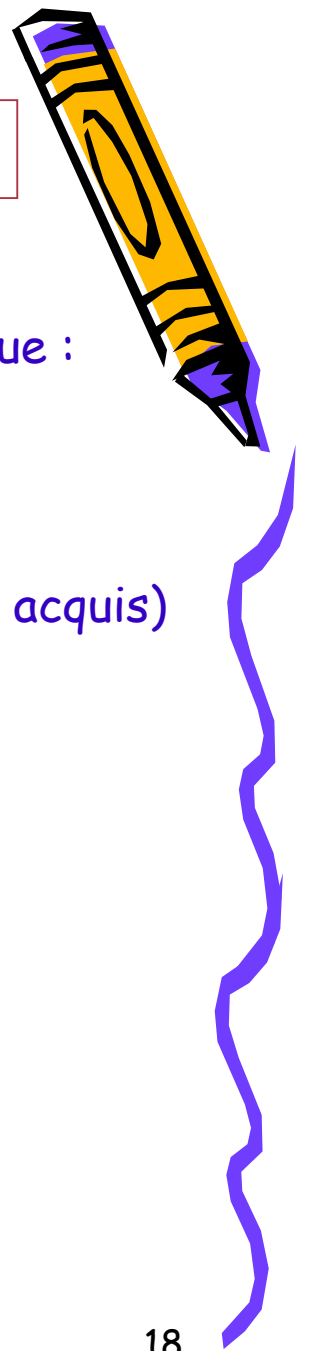
# « Psychoéducation » ou la psychiatrie en avance

La prise en charge d'un patient atteint de maladie psychique chronique :

- processus permanent, intégré dans les soins
- après un diagnostic pluridisciplinaire
- adapté à chaque patient (programme personnalisé)
- concerne tous les aspects de la vie du patient
- interventions pluriprofessionnelles
- associe de plus en plus souvent la famille
- a pour objectif la qualité de vie du patient



# « Psychoéducation » ou la psychiatrie en avance



La prise en charge d'un patient atteint de maladie psychique chronique :

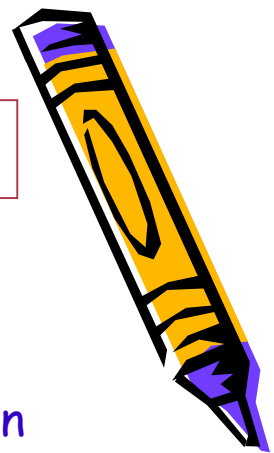
- ✦ continue en extra-hospitalier (ambulatoire)
- ✦ par la même équipe
- ✦ des professionnels compétents dans leur spécialité (validation des acquis)
- ✦ pour permettre au patient d'être autonome et acteur de sa santé

On est dans la « psychoéducation »

Il faut valoriser ces actions



## « Psychoéducation » : des faiblesses



- + pas de dossier « éducation thérapeutique » dans le dossier patient
- + pas d'harmonisation des étapes préliminaires à la mise en pratique d'un programme personnalisé (« diagnostic éducatif »)
- + pas ou peu d'évaluation (acquis du patient, séances, programme)
- + manque de coordination et de partage d'informations entre professionnels
- + prévoir formation initiale et continue, valorisation des acquis
- + peu de place pour les usagers dans l'élaboration des programmes
- + financement ???
- + médecin traitant coordonnateur de l'éducation thérapeutique ?



# « Psychoéducation »

## au Centre Hospitalier Alpes Isère

- 5 programmes validés par l'ARS, destinés aux patients schizophrènes et aux patients bipolaires
- Une place faite au pharmacien dans ces programmes
- Création d'un dossier ETP dans le dossier patient informatisé
- Création d'une UTET (Unité Transversale d'Education Thérapeutique)
  - Son rôle : accompagner, organiser, valoriser ...



# Unité Transversale d'Education Thérapeutique

- ✦ Inscrite dans les SROS
- ✦ Equipe multiprofessionnelle et pluridisciplinaire
- ✦ Mutualisation des moyens et des compétences
- ✦ Coordination
- ✦ Complémentarité avec l'existant dans les services : ne pas faire à leur place
- ✦ Valorisation de l'existant
- ✦ Un lieu ressource : documentation, logistique, méthodologie
- ✦ Formation des professionnels
- ✦ Aide à l'évaluation
- ✦ Financement MIGAC (?) ou CPOM



## Comment faire pour que ça marche ?

- + Compétences = savoir + savoir faire + savoir être
- + **Ecouter**
- + **Douter**, s'instruire de ses erreurs
- + **Attention** aux divergences d'opinion entre professionnels !!!

Chacun a ses propres représentations de la santé :

- dialoguer
- partager
- transmettre



# Un lieu à part : la Maison des Usagers



## BESOIN DE RENSEIGNEMENTS SUR LA PSYCHIATRIE ET LA SANTÉ MENTALE ?

- La réinsertion sociale
- Les droits des usagers
- La santé et la prévention
- Les associations qui peuvent vous aider...

Venez à la

## MAISON DES USAGERS

Accueil

Ecoute

Information

### Horaires d'ouverture

du lundi au jeudi  
de 14h00 à 17h00

Accès libre, gratuit et anonyme

### Maison des Usagers

Centre Hospitalier Alpes-Isère  
3, rue de la Gare  
38 521 SAINT-ÉGRÈVE  
Tèl : 04 76 56 45 34  
04 76 56 46 61  
usagers@ch-saint-egreve.fr



## MAISON DES USAGERS

PSYCHIATRIE ET SANTÉ MENTALE

Accueil

Rencontre avec des associations

Ecoute

Documentation

Information

Animations

Accès libre, ouvert à tous



### Horaires d'ouverture

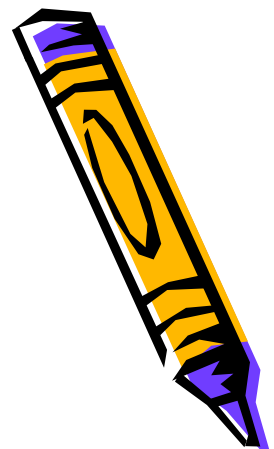
du lundi au jeudi  
de 14h00 à 17h00

### MAISON DES USAGERS

Centre hospitalier Alpes-Isère  
3, rue de la Gare - 38 521 SAINT-ÉGRÈVE  
Tèl : 04 76 56 45 34 - 04 76 56 46 61  
usagers@ch-saint-egreve.fr

## Quelques adresses utiles :

- ✦ HAS : Haute Autorité de Santé
- ✦ INPES : Institut National de Prévention et d'Education à la Santé
- ✦ ARS : Agence Régionale de Santé (pôle prévention et santé publique)
- ✦ AFSSAPS : Agence Française de Sécurité Sanitaire des produits de Santé
- ✦ CODES : Comité Départemental d'Education pour la Santé
- ✦ FRAES : Fédération Rhône Alpes d'Education pour la Santé
- ✦ IREPS : Instance Régionale d'Education et de Promotion pour la Santé
- ✦ CRES : Comité Régional d'Education pour la Santé
- ✦ EPHORA : Education du Patient à l'Hôpital en Rhône Alpes
- ✦ IPCEM : Institut de perfectionnement en communication et éducation médicales





Je vous remercie

Centre  
Hospitalier  
**Alpes-Isère**  
PSYCHIATRIE ET SANTÉ MENTALE

